

**SYNDICAT MIXTE DU HAUT JURA
ECOLE DE NATATION 2022 – 2023**

PARTIE POUR L'ADMINISTRATION

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse Email : Téléphone :

L' ENFANT (Age minimum de 6 ans révolu)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

PERIODE D'INSCRIPTION (cocher la ou les case(s))

du lundi 12 Septembre au jeudi 15 décembre 2022 + test le samedi 10 septembre 2022 à 10h00

du lundi 13 mars au jeudi 16 juin 2023 + test le samedi 11 mars 2023 à 10h00

Pour le règlement de 75€, vous recevrez directement un courrier du Trésor Public

Je situe le niveau de mon enfant (case à cocher) – si votre enfant est déjà venu à l'école de natation, vous pouvez préciser le groupe dans lequel il était :

Mon enfant ne sait pas nager

Mon enfant sait s'allonger et se déplacer sur quelques mètres en mettant la tête dans l'eau

Mon enfant sait nager 10m (nage ventrale avec respiration adaptée ET nage dorsale)

Certifie que mon enfant est en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la natation

Par la signature de cette présente fiche d'inscription, j'atteste de l'exactitude des informations et je m'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine. Tout manquement pourra entraîner un renvoi de l'inscrit.

Fait à Morbier, le

Signature

PARTIE POUR LES FAMILLES

CONDITIONS GENERALES / REGLEMENT

* En tant que représentant légal de l'enfant, vous avez la responsabilité de l'arrivée et du départ de celui-ci à la piscine. A ce titre, vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'accompagner avant (jusqu'à la douche) et après chaque séance, ou à défaut, l'autoriser à se rendre seul à la piscine ou à rentrer seul à votre domicile. En dehors des horaires de l'école de natation, la responsabilité du Syndicat Mixte du Haut Jura ne pourra être engagé en cas d'absence d'un représentant légal de l'enfant.

* L'inscription est nominative et individuelle et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors des heures d'activités.

* Aucun cours ne sera dispensé pendant les vacances scolaires. Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours. Les inscriptions ne seront pas remboursées sauf avis médical, déménagement ou mutation.

* Il est interdit aux parents d'accéder aux bassins après la zone des vestiaires.

* **Matériels : maillot de bain (pas de short), bonnet de bain et lunette piscine sont obligatoires.**

* Il est interdit de manger sur les plages de la piscine.

* La durée des activités est de 45' de cours effectif.

* Lors de la première séance un test sera effectué par les Maîtres Nageurs, pour déterminer le niveau de votre enfant et attribué un groupe.

En fonction des résultats du test, votre enfant intégrera un des groupes suivants

- Lundi : 17h15 à 18h00
- Mardi : 17h15 à 18h00 - 18h00 à 18h45
- Jeudi : 17h15 à 18h00

* Suivant l'effectif de chaque groupe, votre enfant pourra être inscrit sur liste d'attente suivant les critères suivants :

- si votre lieu de résidence est hors du territoire du Syndicat Mixte du Haut Jura, vous ne serez pas prioritaire
- la priorité pour l'inscription sera donné en fonction de l'heure d'inscription par ordre chronologique